



---

## Stipulations : Bourse de transition de carrière 2022 de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada

### Résumé

La vision de la Société canadienne de la SLA est de bâtir « un avenir sans SLA », tandis que la Fondation Brain Canada prône « Une science audacieuse pour la santé cérébrale ». Pour alimenter la recherche de nouveaux traitements et les connaissances de cette maladie d’ici la fin de la décennie et au-delà, il est impératif d’encourager les jeunes chercheurs talentueux à se consacrer à la recherche sur la SLA. Ce programme repère et encourage les étoiles montantes de la recherche innovatrice qui œuvrent dans les laboratoires et établissements d’enseignement au Canada. À terme, il permettra de former la relève en science clinique et fondamentale, dans différentes disciplines, contribuant ainsi à l’acquisition et au transfert des connaissances dans le domaine de la SLA.

Pour accomplir cette mission, la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada offriront une bourse de trois (3) années qui aideront de jeunes chercheurs talentueux à poursuivre des recherches de pointe et à décrocher un poste de professeur débutant au sein d’un établissement canadien. Cette formation complémentaire a pour objectif de perfectionner les connaissances et les compétences de boursiers, ce qui favorisera leur cheminement de carrière dans le domaine de la recherche sur la SLA ainsi que leurs chances d’accéder à un poste de professeur débutant au Canada. Les candidats retenus élargiront leurs horizons de recherche et acquerront l’autonomie nécessaire pour devenir une sommité dans leur domaine qui les démarquera de leur(s) mentor(s).

### À propos de la Société canadienne de la SLA

La Société canadienne de la SLA travaille à changer ce que signifie vivre avec la sclérose latérale amyotrophique, une maladie implacable et terminale. Ancrés et informés dans la communauté canadienne de la SLA, nous répondons au besoin urgent non satisfait de traitements qui ont le pouvoir de changer la vie en investissant dans des recherches de haute qualité qui alimenteront la découverte scientifique, en engageant l’industrie, en soutenant une capacité clinique accrue et en plaidant pour un accès équitable, abordable et rapide à des thérapies éprouvées. Répondant à un énorme besoin de connaissances, de sensibilisation et d’éducation actuelles et crédibles sur la SLA, nous donnons aux Canadiens atteints de la SLA les moyens de s’orienter dans les réalités actuelles de la SLA, d’être des consommateurs informés sur la SLA, et de plaider efficacement en faveur du changement. En Ontario, nous fournissons des services communautaires directs pour aider les gens à s’orienter dans la SLA. Fondée en 1977, la Société canadienne de la SLA est un organisme de bienfaisance enregistré qui ne reçoit aucun financement gouvernemental de base – notre travail est soutenu par de généreux donateurs qui partagent notre vision d’un avenir sans SLA. [www.als.ca/fr/](http://www.als.ca/fr/)

Avec le financement de :



ALS CANADA  
RESEARCH PROGRAM



Fondation  
Brain Canada  
Foundation



Financial contribution from  
Avec le financement de

Health  
Canada  
Santé  
Canada

## À propos de la Fondation Brain Canada

La Fondation Brain Canada est un organisme de bienfaisance national enregistré qui appuie la recherche sur le cerveau au Canada en finançant des travaux novateurs capables de changer la donne. Depuis plus de vingt ans, la Fondation Brain Canada s'emploie à démontrer que le cerveau doit être abordé comme un système en soi et complexe, au carrefour d'un éventail de troubles neurologiques, de maladies mentales, de toxicomanies et de lésions cérébrales et médullaires. Cette reconnaissance de la nature distincte du cerveau met en relief la nécessité d'une meilleure collaboration entre disciplines et établissements, et de veiller à ce que le Canada dispose d'un excellent bassin de talent pour demeurer à l'avant-garde de la recherche sur le cerveau. La vision de la Fondation Brain Canada est de comprendre le cerveau, en santé et dans la maladie, d'améliorer la vie et d'avoir un impact sociétal.

Le Fonds canadien de recherche sur le cerveau (FCRC) est un accord public-privé entre le gouvernement du Canada, par l'entremise de Santé Canada, et la Fondation Brain Canada dont l'objectif est d'encourager les Canadiens à investir davantage dans la recherche sur le cerveau et de maximiser l'incidence et l'efficacité de ces investissements. Le Fonds appuie l'excellence dans le domaine de la neuroscience au Canada en stimulant la recherche concertée et en accélérant le rythme des découvertes afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des personnes atteintes de troubles neurologiques au Canada. À ce jour, Santé Canada a investi plus de 130 millions de dollars par le truchement du FCRC, un montant qui a été égalé par la Fondation Brain Canada ainsi que ses donateurs et partenaires. [www.braincanada.ca/fr](http://www.braincanada.ca/fr)

## Aide financière

La bourse totalisera 250 000 \$CAD et s'étalera sur une durée d'au plus trois (3) ans. Chaque année, la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada verseront 60 000 \$ en salaire et 20 000 \$ en allocation de recherche. Cette dernière sera majorée à 30 000 \$ la troisième année. Le financement lors de la deuxième année est assujéti à un rapport d'étape lors d'une entrevue avec un panel d'experts. Il ne s'agit pas d'une évaluation formelle, mais le panel déterminera le financement de la deuxième année en fonction des activités et des progrès réalisés en vue de rechercher et d'obtenir un poste indépendant. Cette entrevue servira de base pour orienter les conseils et le soutien offert, mais le panel pourrait recommander de mettre fin au financement si le boursier ne semble pas en bonne voie d'atteindre un poste indépendant. Pour la deuxième année, un rapport d'étape doit être fourni deux semaines avant l'entrevue.

Le financement pour la troisième année sera accordé dans la mesure où le boursier aura décroché un poste indépendant au sein d'un établissement canadien admissible [reconnu par les IRSC](#). Il est possible d'accorder un sursis d'une année, au maximum, pour lui permettre d'obtenir un poste. Le financement au cours de la troisième année vise à procurer un léger incitatif pour assurer une candidature concurrentielle. Si le boursier décroche un poste indépendant au cours des deux premières années, le solde de la bourse pour la troisième année lui sera versé à titre de professeur en début de carrière. Si un



poste indépendant est obtenu dans un établissement à l'extérieur du Canada, le candidat ne sera plus admissible au financement de la troisième année.

Pour avoir droit au solde de la bourse pendant la troisième année, un boursier ayant décroché un poste devra fournir :

- une offre d'emploi formelle, dûment signée et précisant la date de début, provenant de l'établissement où le poste sera détenu ;
- un rapport décrivant les réalisations qui ont mené à l'obtention du poste de professeur (2 pages maximum).

### Admissibilité

Cette bourse offerte par la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada vise à aider un boursier postdoctoral ou un associé de recherche travaillant dans un établissement Canadien à cheminer vers un poste indépendant qui contribuera aux recherches sur la SLA. Les candidats doivent être prêts à effectuer la transition dans les 2 à 3 années qui suivent la date de début du financement. Les candidats doivent être titulaires d'un doctorat. Un candidat qui est titulaire d'un doctorat en médecine est également admissible mais il doit justifier, sur la base de leur projet et de leurs plans de carrière futurs en quoi [la bourse de recherche clinique](#) n'est pas la solution appropriée pour obtenir le soutien de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada. Les études postdoctorales peuvent être accomplies dans l'établissement actuel du candidat, ou dans un autre établissement qui doit être approuvé par la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada. Les stagiaires œuvrant dans un laboratoire canadien mais qui ne sont pas citoyens canadiens ou résidents permanents sont admissibles, mais ils devront prouver qu'ils sont autorisés à travailler/étudier au pays pendant la période de financement. Tous les candidats doivent préalablement avoir accompli des travaux de recherche, peu importe le domaine, mais la formation qu'ils proposent d'entamer doit avoir un rapport avec la SLA. Les candidats, qu'ils soient postdoctorants ou associés de recherche, doivent clairement démontrer la nature indépendante de leurs recherches ainsi que leur contribution scientifique à la recherche par le biais de publications et de présentations.

Il est bien établi que l'on favorise l'excellence, l'innovation et la créativité lorsqu'on accroît l'équité, la diversité et l'inclusion. Dans cet esprit, la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada se font un devoir de promouvoir l'excellence en faisant preuve d'équité et encouragent les candidats de parcours diversifiés à participer à ce concours. Cette démarche favorise l'expression de perspectives, approches et expériences diverses, y compris celles de groupes sous-représentés.

### Dates importantes

- |                                             |                           |
|---------------------------------------------|---------------------------|
| • Appel de demandes                         | Le 30 juin 2022           |
| • Date limite de réception des candidatures | Le 22 août 2022 (13 h HE) |
| • Annonce du lauréat                        | Novembre 2022             |



- Commencement du financement Janvier 2023

## Processus de demande

Les demandes dûment complétées doivent être soumises par courriel à l'équipe de recherche de la Société canadienne de la SLA ([research@als.ca](mailto:research@als.ca)), **en un seul fichier PDF**, au plus tard le **22 août 2022 à 13 h HE**. Les demandeurs devraient demander un accusé de réception et une confirmation de lecture. Un accusé de réception sera envoyé dès réception du courriel.

Les exigences de mise en forme de la demande sont les suivantes : document de format lettre, marges d'au moins 0,5 pouce ou 1,27 cm, et textes à simple interligne utilisant des polices standard (Calibri-11, Arial-11 ou Times Roman -12). La taille de la police utilisée pour les figures et légendes doit être d'au moins 10 points. Il est formellement interdit de condenser l'espacement des caractères du texte. **Les demandeurs ont l'entière responsabilité de s'assurer que leur demande respecte ces exigences et qu'elle est reçue avant la date limite.**

Veillez transmettre les sections de la demande dans l'ordre suivant :

- 1) Page couverture
- 2) Lettre de candidature (2 pages maximum)
- 3) Résumé scientifique (½ page maximum)
- 4) Plan de recherche (3 pages maximum)
- 5) Figures et tableaux (facultatif, 1 page maximum)
- 6) Budget pour la première année de l'allocation de recherche
- 7) *Curriculum vitae* du demandeur (aucune limite de pages)
- 8) *Curriculum vitae* du superviseur proposé (4 pages maximum)

Documents supplémentaires à transmettre directement à [research@als.ca](mailto:research@als.ca) :

- 9) Lettre du superviseur (2 pages maximum)
- 10) Lettres d'appui additionnelles (2 pages maximum chacune)

### 1) Page couverture

À noter : il s'agit d'un formulaire à remplir (document Word), [téléchargeable](#) sur le site web de la Société canadienne de la SLA.

### 2) Lettre de candidature

Cette lettre permet au demandeur de faire valoir les raisons pour lesquelles sa candidature devrait être retenue. Maximum de **DEUX** pages. Les sujets pouvant être abordés incluent notamment :

- L'expérience du candidat et son rapport avec cette proposition.



- Les objectifs de recherche, notamment une vision à long terme de l'axe de recherche envisagé à titre de professeur débutant.
- Objectifs de carrière.
- L'importance des travaux envisagés dans le cadre de la recherche sur la SLA, et par rapport à la vision de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada.

### 3) Résumé scientifique

Résumé scientifique d'environ ½ page expliquant l'hypothèse sur laquelle reposent les travaux, leur justification, leurs objectifs spécifiques et leur portée.

### 4) Plan de recherche

Le plan de recherche du projet qui sera accompli au cours des deux premières années du financement doit se limiter à **TROIS** pages maximum, excluant la bibliographie. Le plan de recherche doit inclure les renseignements suivants :

- Justification du projet
  - Incluant l'hypothèse qui le sous-tend
- Objectifs spécifiques
- Contexte
  - Il n'est pas nécessaire de présenter une analyse exhaustive du corpus scientifique. Fournir uniquement les renseignements qui permettront de bien comprendre le projet, car les examinateurs sont des spécialistes de la SLA et des maladies neurodégénératives.
- Données préliminaires (si existant)
- Plan de recherche
  - Un plan précis et logique des expériences qui serviront à valider l'hypothèse et les objectifs établis.
  - La manière dont le projet de recherche aura égard au sexe, au genre et/ou autres considérations, le cas échéant.
- Bibliographie
  - Inclure le titre et les auteurs de tous les articles cités (la bibliographie est exclue du nombre maximal de pages).

### 5) Figures et tableaux (facultatif)

Il est permis d'ajouter une page supplémentaire pour présenter les figures et/ou les tableaux qui accompagnent le plan de recherche (y compris les données ou renseignements préliminaires étayant sa faisabilité). Cette page ne peut pas être utilisée pour communiquer du texte supplémentaire.

### 6) Budget pour les premières deux années de l'allocation de recherche



À partir du [modèle fourni](#), le budget doit clairement détailler l'utilisation proposée de l'allocation de recherche accordée au projet pour les premières deux années. Les fonds doivent être répartis en fonction de catégories appropriées. L'allocation sert à financer directement les travaux du boursier, tels que décrits dans sa candidature, en vue d'acquiescer de l'autonomie par rapport à son superviseur. Les fonds ne doivent pas servir à financer le laboratoire du superviseur. Ils doivent être consacrés uniquement aux fournitures consommables nécessaires à l'accomplissement des travaux de recherche, au paiement de services impartis et aux déplacements (maximum de 2 000 \$CAD par année). Toute autre dépense doit faire l'objet d'une justification étayant sa nécessité en vue d'atteindre l'autonomie. Pour toute question relative à l'admissibilité d'une dépense, veuillez écrire à [research@als.ca](mailto:research@als.ca).

Dépenses non admissibles :

- personnel ;
- équipement ;
- frais généraux, notamment ceux reliés aux salaires et avantages sociaux de toute personne autre que le boursier, frais généraux du laboratoire hôte, etc. ;
- Frais d'assurance ;
- achat ou location d'équipement de bureau (sauf un ordinateur portable – maximum de 1 500 \$) ;
- cotisations professionnelles ou abonnements ;
- frais de déménagement.

7) Curriculum vitae du candidat

Le *curriculum vitae* du demandeur doit comprendre les rubriques suivantes : Études et formation; Titres de poste et mentions d'honneur; Activités professionnelles et prix; Publications revues par des pairs; et Présentations orales ou par affiche. Pour les publications avec plus d'un auteur, indiquer la mesure dans laquelle le candidat y a contribué. Veuillez ne pas soumettre le CV commun des IRSC. Aucune limite de pages.

8) Curriculum vitae du superviseur

Le *curriculum vitae* du superviseur doit suivre le modèle de notice biographique des NIH, incluant notamment : Études et formation; Titres de poste et mentions d'honneur; Champ de recherche (un paragraphe); Activités professionnelles et prix; Publications revues par des pairs pertinentes à la demande; et Fonds de recherche (cinq dernières années). Maximum de **QUATRE** pages. Veuillez ne pas soumettre le CV commun des IRSC.

9) Lettre du superviseur

Cette lettre permet au superviseur de faire valoir les raisons pour lesquelles la candidature du demandeur devrait être retenue. Maximum de **DEUX** pages. Les sujets pouvant être abordés incluent notamment :



- Le soutien de recherche disponible.
- Les qualifications du candidat et son potentiel pour accéder à une carrière de chercheur indépendant.
- Le plan de perfectionnement professionnel du demandeur.
- L'engagement de l'établissement (le cas échéant).

#### 10) Lettres d'appui additionnelles

Deux lettres d'appui additionnelles sont exigées :

- Lettre d'appui d'un membre reconnu du corps professoral connaissant bien le candidat.
- Lettre d'appui d'un autre membre reconnu de la communauté SLA attestant la qualité du travail proposé du candidat et son potentiel d'influence dans le domaine à titre de chercheur principal.

Maximum de **DEUX** pages par lettre. Les lettres doivent être transmises directement à [research@als.ca](mailto:research@als.ca) avant la date limite de remise des candidatures, soit 13 h HE, le 22 août 2022, faute de quoi la demande sera considérée incomplète.

#### **Examen de la demande**

Les demandes seront examinées par un comité d'experts qui seront choisis conjointement par la Fondation Brain Canada et la Société canadienne de la SLA. Le comité d'examen sera composé, notamment, d'un ou plusieurs membres du Conseil consultatif et médical (CCSM) de la Société canadienne de la SLA qui ne présentent pas de conflits d'intérêts, de membres additionnels issus du milieu de la recherche canadienne sur la SLA, de sommités internationales de la recherche sur la SLA, ainsi que des chercheurs hors du milieu de la SLA qui possèdent une expertise pertinente (le cas échéant).

Le comité d'examen commencera par examiner et noter par écrit les candidatures. Ensuite, il tiendra une première réunion virtuelle pour en discuter et choisir les candidats qui feront l'objet d'une entrevue. Les examinateurs évalueront les mérites de chaque candidat, la qualité du projet, le travail déjà accompli ainsi que la pertinence de la recherche par rapport à la SLA. Les chances de succès quant à l'obtention ou au maintien d'un poste de professeur sont un facteur déterminant dans leur décision. Le comité d'examen communiquera avec finalistes et leur fera passer une entrevue. Ensuite, le comité se réunira pour tenir une discussion confidentielle et s'acquitter du processus de notation.

Par la suite, les équipes de recherche de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada, ainsi que les PDG et le(s) membre(s) observateur(s) du conseil se réuniront pour s'entendre sur les recommandations de financement qu'ils présenteront au conseil d'administration.

Le vice-président, recherche, de la Société canadienne de la SLA transmettra aux demandeurs les commentaires anonymes des évaluateurs ainsi qu'un résumé des principaux points de discussion, si le projet a fait l'objet d'une discussion approfondie.



## Conditions de la bourse

1. Les fonds prendront la forme de versements à l'établissement hôte du boursier. Les fonds seront versés sous réserve de l'approbation du comité d'éthique de l'établissement hôte du superviseur, le cas échéant (expériences chez des sujets humains ou des animaux, ou avec des matières dangereuses). À noter : il incombe au boursier d'obtenir toutes les approbations nécessaires auprès du comité d'éthique des établissements concernés. Tout changement notable aux objectifs du projet ou à la répartition du budget doit être préalablement autorisé par la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada.
2. Un rapport d'étape annuel doit être fourni. Le financement lors de la deuxième année est assujéti à un rapport d'étape lors d'une entrevue avec un panel d'experts. Pour la deuxième année, un rapport d'étape doit être fourni deux semaines avant l'entrevue. Pour avoir droit au solde de la bourse pendant la troisième année, un boursier ayant décroché un poste devra fournir une offre d'emploi formelle, dûment signée, provenant de l'établissement où le poste sera détenu, et un rapport décrivant les réalisations qui ont mené à l'obtention du poste de professeur. Les versements subséquents seront effectués dans la mesure où les exigences en matière de reddition de comptes et de progrès scientifiques auront été satisfaites. À noter : le financement pourrait être interrompu ou annulé faute de produire ces rapports dans les délais prévus.
3. Un rapport final doit être remis dans les 60 jours suivant la fin de la bourse. La Société canadienne de la SLA fournira un modèle de rapport au boursier. Les rapports seront examinés par la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada.
4. Le financement est assujéti au respect des politiques de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada.
5. Il faut divulguer tout chevauchement budgétaire du projet avec d'autres fonds accordés par la Société canadienne de la SLA, la Fondation Brain Canada ou autre organisme.
6. L'objectif des bourses est de financer des travaux de recherche qui resteront dans le domaine public. Tous les documents, présentations, résumés scientifiques, etc. doivent mentionner le financement accordé par la Société canadienne de la SLA, le gouvernement du Canada (Santé Canada) et la Fondation Brain Canada. Les boursiers doivent faire de leur mieux pour publier les résultats de leurs travaux et pour souligner l'appui financier offert par la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada lors d'événements rapportés par les médias ayant trait aux travaux financés. Les boursiers doivent transmettre au vice-président, recherche, de la Société canadienne de la SLA un exemplaire de tout article ou autre présentation qui s'apprête à être



publié. Ils doivent aussi promptement aviser la Société canadienne de la SLA de la tenue de tout événement média associé à leur projet. Celle-ci en avisera à son tour la Fondation Brain Canada.

7. Les boursiers doivent aviser le vice-président, recherche, de la Société canadienne de la SLA de tout problème important, manque de ressources, source de financement supplémentaire ou changement au plan de recherche pendant la durée de la bourse.
8. Afin d'appuyer la mission de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada, les boursiers devront s'engager activement auprès de ces organismes ou en promouvoir la cause lorsqu'on leur en fait la demande.
9. La Société canadienne de la SLA a décidé de créer un réseau national de recherche afin de promouvoir la collaboration et accroître la visibilité des chercheurs sur la SLA. Dès que ce réseau sera établi, les boursiers devront s'inscrire et participer à ce réseau pour recevoir un financement nouveau ou continu de la part de la Société canadienne de la SLA. Les boursiers doivent faire de leur mieux pour participer au Forum de recherche annuel de la Société canadienne de la SLA à titre d'invité commandité et pourraient être invités à y présenter leur projet.

### Questions et renseignements supplémentaires

David Taylor, Ph. D.  
Vice-président, recherche  
Société canadienne de la SLA  
393, avenue University, bureau 1701  
Toronto, ON M5G 1E6  
Courriel : [research@als.ca](mailto:research@als.ca)  
Tél. : 416-497-2267, poste 202

Catherine E. Ferland, Ph. D.  
Chef de la recherche et des programmes  
Fondation Brain Canada  
1200, avenue McGill College, bureau 1600  
Montréal, QC H3B 4G7  
Courriel : [programs@braincanada.ca](mailto:programs@braincanada.ca)